

Délibération n°2604-12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion
RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA –
Lucile RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI
– Ange DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine
BARRALIS

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Subvention Ludo Loco
2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations communales bénéficient, chaque année, d'une aide financière afin de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Il est précisé que l'association Ludo Loco est nouvellement domiciliée sur la commune. Elle a pour objet de promouvoir des activités et événements autour de l'univers des jeux de société. Elle intervient ponctuellement dans le cadre périscolaire et propose aussi des soirées jeux. Par ailleurs, elle organise prochainement pour la première fois un grand festival du jeu - le festival Cantaludik.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour Ludo Loco – au titre de l'année 2026 – le montant suivant :

- Ludo Loco	450,00 €
-------------	----------

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- ACCEPTE le montant mentionné ci-dessus attribué à Ludo Loco par 14 voix POUR.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

La secrétaire,

Eliane CALDEI-VIDAL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA
Date de signature : 04/05/2026
Qualité : Maire